

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-17-chem | Discipline \[?\] ouvrière. Item](#)[Cochin. De l'extinction de la mendicité, 1829 | Comment devrait fonctionner une maison de refuge et de travail](#)

Cochin. De l'extinction de la mendicité, 1829 | Comment devrait fonctionner une maison de refuge et de travail

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0409

SourceBoite_011-17-chem | Discipline [?] ouvrière.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Cochin, Jean](#)

Références bibliographiques[Cochin, De l'Extinction de la mendicité](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb302535225>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Cochin, Jean Denis Marie (1789-07-14 -- 1789-07-14)

TITRE

De l'Extinction de la mendicité, rapport lu en la séance du 27 mars 1829, tenue par le Conseil provisoire chargé des travaux préparatoires de la fondation d'une maison de refuge et de travail destinée à procurer l'extinction de la mendicité dans Paris, par M. Cochin,...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1829

EDITEUR Paris : A. Mesnier , 1829

de Cochin de la
mendicité

1829.

C^{te} veut fonctionner une maison de
refuge et de nuit

Il s'agit de réformer le indigents qui
veulent "retourner aux habitudes de vicieuses-
situde" (23), et les mendicants qui "ont un grand
besoin de secours".

* Les maisons de refuge "devront se
composer d'un mur et d'un cloison à l'intérieur
d'un logement, d'un aménagement et d'un logement
construit avec des matériaux de mendicité de
mendicants qui y sont arrivés et déposés.

2^e d'un lieu de jour pour les mendicants et
pour les mendicants, et d'un mendicant et d'un mendicant, et d'un mendicant
et d'un mendicant et d'un mendicant, et d'un mendicant
et d'un mendicant et d'un mendicant.

3^e d'un lieu pour les mendicants et d'un mendicant
pour les mendicants et d'un mendicant et d'un mendicant
pour les mendicants et d'un mendicant et d'un mendicant
pour les mendicants et d'un mendicant et d'un mendicant.



r24

- si le mendicant est mendicant et d'un mendicant
domicile, il faut le renvoyer

